

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CARTE PROFESSIONNELLE
(TITRES I ET II DU LIVRE VI DU CODE DE LA SECURITE INTERIEURE)

Ce formulaire vous permet d'effectuer votre demande de renouvellement de carte professionnelle au plus tard 3 mois avant la fin de validité de votre titre initial.

En vertu de l'article R612-17 du code de la sécurité intérieure, si votre dossier de renouvellement s'avère complet et envoyé dans le délai ci-dessus, un récépissé vous sera adressé par le CNAPS afin de vous permettre de continuer à exercer votre activité de sécurité privée dans l'attente d'une décision du CNAPS.

Vous êtes informé(e) que dans le cadre de l'examen de votre demande de renouvellement, le CNAPS procédera à une enquête administrative.

A compter du 1^{er} janvier 2018, un justificatif attestant du suivi d'une formation continue (MAC) devra être joint à votre demande de renouvellement de carte professionnelle, en application des articles R. 612-17 et R. 622-15.

► Je précise mon identité et mes coordonnées

NUB¹ : __ / __ / __ / __ / __ / __ / __

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

Lieu de naissance : Ville : _____ Département : _____ Pays : _____

Adresse : _____
(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __

Courriel² : _____ @ _____ . _____

¹ Ce numéro correspond aux 7 derniers chiffres figurant sur vos précédents titres délivrés par le CNAPS :
CAR-010-2010-03-12-20100309715

² Les correspondances du CNAPS seront adressées prioritairement à cette adresse électronique. Renseignez votre adresse courriel en lettres capitales.

Pour faciliter la distribution du courrier, si vous êtes hébergé(e) chez un tiers, merci de compléter la mention suivante :

Chez M. / Mme _____

► J'indique la ou les activité(s) de sécurité privée que je souhaite renouveler

(Veuillez cocher la ou les activité(s) correspondant à votre (vos) attestation(s) MAC)

Les activités cochées ci-dessous doivent correspondre aux modules suivis au cours de votre formation continue et à votre attestation MAC.

- Agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques
- Agent de télésurveillance
- Agent cynophile

Chien n° 1 :

Numéro d'identification : _____

Chien n° 2 :

Numéro d'identification : _____

- Opérateur de vidéoprotection
- Agent de sûreté aéroportuaire
- Agent de protection physique de personnes
- Agent de recherches privées
- Transport de fonds : Agent de convoyage de fonds et de valeurs
- Transport de fonds : Agent de maintenance et gestion de IAB³
- Transport de fonds : Opérateur de traitement de valeurs

► J'identifie les pièces justificatives à joindre à ma demande

Le justificatif de mon identité :

(Veuillez cocher la case correspondant à votre situation)

Une copie recto verso de votre carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité si vous êtes Français ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

OU

Si vous êtes ressortissant d'un État tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen, veuillez fournir :

- Une copie recto verso de votre titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité salariée.

³ Installations automatisées bancaires

- Si vous êtes étudiant, vous devez produire une copie recto verso de votre titre de séjour en cours de validité portant la mention « étudiant-élève ».

- Si vous êtes étudiant de nationalité algérienne, vous devez produire une copie recto verso de votre titre de séjour en cours de validité portant la mention « étudiant-élève » et une copie de votre autorisation provisoire de travail.

Si vous êtes né(e) en Polynésie française, veuillez fournir un acte de naissance datant de moins de mois.

ET

Si vous êtes « agent cynophile » et si vous utilisez de nouveaux chiens dont les numéros d'identification ne figurent pas sur votre carte professionnelle actuelle, vous devez fournir :

Le certificat d'identification du ou des chiens

L'attestation de formation pratique et théorique que vous avez suivie avec chacun d'eux.

Le justificatif de maintien et actualisation des compétences :

Attestation MAC dûment remplie et signée par l'organisme de formation

Attestation de recyclage SST, PSC1, PSE1 valide, le cas échéant

Si vous êtes « agent cynophile », vous devez également fournir deux justificatifs de maintien et actualisation des compétences : celui relatif à l'activité cynophile, et celui relatif à l'activité de gardiennage ou de surveillance humaine.

Si vous êtes ressortissant étranger, veuillez fournir :

Le document original équivalent au bulletin n° 3 du casier judiciaire du pays d'origine ou de provenance, de moins de trois mois, accompagné d'une traduction en langue française effectuée par un traducteur certifié.

ATTENTION : Assurez-vous que votre centre de formation dispose d'une autorisation d'exercice délivrée par le CNAPS, faute de quoi votre formation risque de ne pas être reconnue pour renouveler votre carte professionnelle. Pour vérifier la validité de l'autorisation d'exercice de votre centre de formation, consultez le téléservice « Autorisation des entreprises » accessible sur le site internet du CNAPS.

► Je signe ma demande

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont complets, exacts et sincères. Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal).

Fait à :

Le/...../ 20....

(Signature obligatoire)

► J'envoie ma demande

Vous devez envoyer votre demande à la délégation territoriale dans le ressort de laquelle vous êtes domicilié. Pour savoir quelle délégation territoriale est compétente, vous pouvez cliquer ici : <http://www.cnaps-securite.fr/noustrouver/>

ATTENTION

- si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France ou d'un des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen et que vous n'êtes pas domicilié en France,
- si vous travaillez pour une entreprise étrangère établie sur le territoire de l'Union européenne ou d'un des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen.

Votre demande, accompagnée des pièces justificatives, devra être adressée à la délégation territoriale Ile-de-France.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer et à répondre à votre demande de titre et à permettre la consultation de ce titre sur les Téléservices du CNAPS dans les conditions prévues par la délibération n° 2014-11-20-003-D du Collège du CNAPS. Le responsable de traitement est le CNAPS. Les destinataires des données sont les services instructeurs et le service des affaires juridiques du CNAPS en cas de recours administratif préalable. Dans le cadre des Téléservices du CNAPS, les destinataires sont les personnes listées à l'article 3 de la délibération précitée. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service des affaires juridiques du CNAPS - 2/4/6 boulevard Poissonnière - 75009 PARIS.

Dans le cadre de l'enquête administrative prévue aux articles L. 612-20 et L. 622-19 du code de la sécurité intérieure, votre demande donnera lieu à consultation des traitements de données à caractère personnel gérés par les services de police et de gendarmerie nationales.